



**STATION DE MONTAGNE
ETE – HIVER**

NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2018 - EAU ET ASSAINISSEMENT

En application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Les services communaux doivent mettre ce document en ligne sur le site internet de la commune.

INTRODUCTION

Selon l'article L2313-1 du CGCT, les budgets de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Le budget « Eau et assainissement » est un budget indépendant du budget communal. C'est un SPIC (service Public Industriel et commercial) dont le rôle est d'assurer la production, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le transport des eaux usées. Ces missions englobent les travaux d'entretien du réseau (curage des réseaux, analyse des eaux..) et la réalisation de travaux d'investissement destinés à renouveler les réseaux et les équipements (station de pompage..)

La dépollution des eaux usées est réalisée dans la station d'épuration de Bourg d'Oisans gérée par le SACO (Syndicat d'assainissement de l'Oisans).

Contrairement au budget communal, le budget EAS a l'obligation d'amortir ses investissements. Cette procédure comptable permet de constater chaque année la dépréciation des biens à la baisse et de constituer des provisions en vue de leur renouvellement.

Les budgets des SPIC sont soumis aux mêmes règles de strict équilibre budgétaire que les budgets communaux.

Evènements marquants de l'année :

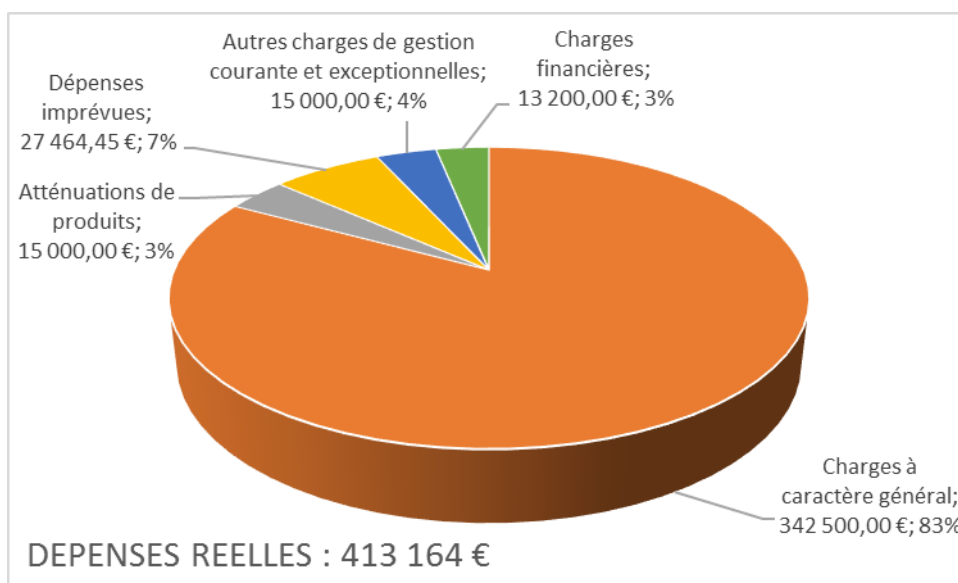
En fonctionnement :

Hausse des tarifs d'achat de l'eau en raison du changement de fournisseur ; Depuis 2017, SUEZ a repris la distribution d'eau assurée par la SAUR. L'exonération de la facturation de la « part communale », dont bénéficiait la commune d'Auris grâce à la commune d'Huez, est passée de 100% à 50%. L'achat d'eau par la commune d'Auris passe de 55 000€ à 90 000 € pour 2018. Ce surcout sera pris en charge par la commune sans entraîner de hausse de la tarification.

En investissement :

Lancement d'une étude de projet de liaison du réseau d'eau des Châtains au réservoir indépendant des Prénards.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018



- **Principaux postes des charges à caractère général :**

Achat d'eau à Suez : 90 000 €

Paiement assainissement au SACO : 225 000 €

- **Charge financière :** intérêts de l'emprunt
- **Atténuation de produit :** reversement à l'agence de l'eau des redevances « modernisation des réseaux » et « pollution domestique » collectées auprès des usagers
- **Autres charges de gestion courante :** participation aux frais de gestion du SACO.
- **Virement à la section d'investissement (hors dépenses réelles) :** 0.00 € car la section d'investissement d'autofinance

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

- **Détail des chapitres de recettes réelles de fonctionnement :**

Le chapitre « vente de produits et prestations » représente 89.6% des recettes, soit 380 400 €.

- **Principaux postes du chapitre « ventes de produits fabriqués et prestations » :**

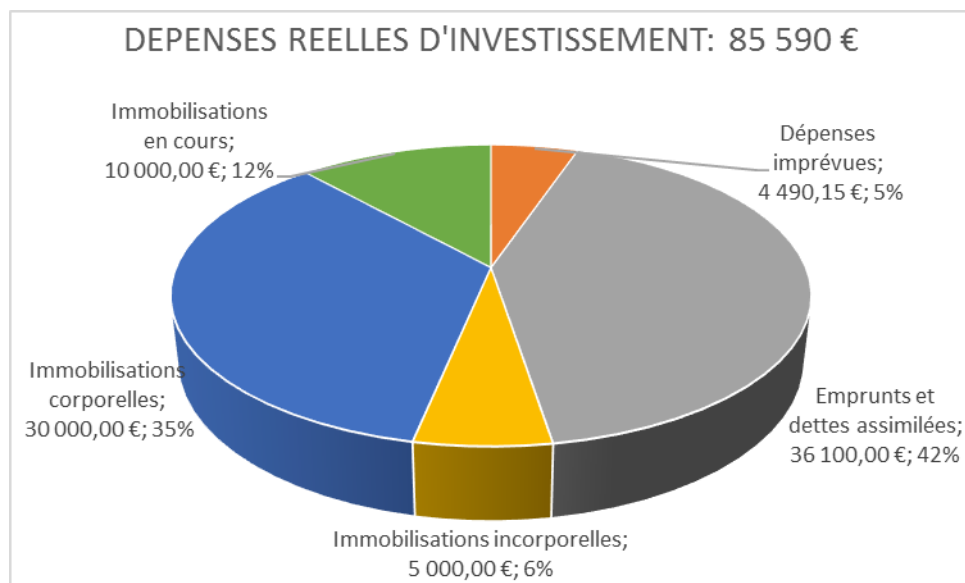
Vente d'eau aux abonnés : 142 000 €

Redevance d'assainissement prélevée pour le compte du SACO : 225 000€

Collecte des redevances « modernisation des réseaux » et « pollution domestique » auprès des usagers : 13 000€

- **Excédent de fonctionnement reporté de 2017 (hors recette réelle) :** 71 964.45 €

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018



- **Immobilisations incorporelles :**
 - Comme détaillé en introduction, lancement de l'étude du projet de liaison du réseau d'eau des Châtains au réservoir indépendant des Prénards.
- **Immobilisations corporelles et en cours:**
 - Divers opérations d'investissement sur le réseau d'eau et la station de pompage
- **Emprunt et dette :**
 - 1 emprunt en cours pour financer des travaux d'assainissement : de 2009 à 2023.

III. RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018

- **Recette réelle d'investissement :**
FCTVA (TVA récupérée sur les investissements de 2017) : 6 500 €
- **Solde d'exécution positif reporté de 2017 : 37 630 €**

CONCLUSION :

Le Budget primitif 2018 du budget EAS s'équilibre tel que suit :

Section de fonctionnement : 454 664.45 €

Section d'investissement : 85 590.00 €

TOTAL DES SECTIONS : 540 254.45 €